



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Le Centre hospitalier Le Vinatier, établissement public de santé, n°SIRET
26690008300012,

Dont le siège social est situé 95 boulevard Pinel, BP 300 39, 69678 BRON CEDEX.

Ci-après désigné « L'Orspere-Samdarra » ;

Représenté par son directeur, Monsieur Pascal MARIOTTI

D'UNE PART,

ET

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique,
culturel et professionnel,

Dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard F69365 Lyon Cedex 07,

Ci-après désignée « L'Université Lumière Lyon 2 » ;

Représentée par sa présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN,

D'AUTRE PART,

Vu les dispositions de l'article L.613-2 du Code de l'éducation,

Vu les dispositions de l'article L.718-16 alinéa 1^{er} du Code de l'éducation,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le projet de création du diplôme universitaire DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration » est né d'un partenariat entre la faculté de langues de l'Université Lumière Lyon 2 et l'Observatoire de santé mentale, vulnérabilités et sociétés, l'Orspere-Samdarra au sein du centre hospitalier Le Vinatier.

L'objectif de cette formation est de professionnaliser les médiateurs interprètes, par l'acquisition de compétences spécifiques à la médiation et à l'interprétariat de liaison, en milieu social, médical et juridique dans un contexte d'accompagnement des personnes en situation de migration.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent mettre en œuvre leur partenariat entre les organismes précités, afin d'assurer le développement et le fonctionnement du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration ». Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université Lumière Lyon 2 et l'Orspere-Samdarra (CH Le Vinatier). La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière du DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration » et les engagements respectifs de chacune des parties.

Article 2 - La maquette pédagogique

La maquette pédagogique est fixée conformément à l'annexe 1 à la présente convention. Les stagiaires suivent 165 heures d'enseignement organisés autour de 4 modules, dont un module de stage obligatoire de 50 heures minimum, composés au total de 9 unités d'enseignement (UE).

Article 3 - Publics bénéficiaires et constitution des groupes

Le DU s'adresse aux stagiaires de la formation continue cherchant à se professionnaliser dans le domaine de la médiation et de l'interprétariat de liaison en milieu social, médical et juridique dans le contexte d'accompagnement des personnes en situation de migration.

Publics cibles :

- Interprètes en activité, diplômés ou non, travaillant dans le domaine de l'interprétariat en milieu social, médical ou juridique
- Interprètes ou médiateurs bénévoles, intervenant dans différentes structures ou associations
- Professionnels de structures sociales et médicales amenés à faire de l'interprétariat ou de la médiation
- Personnes ayant obtenu le statut de réfugié statutaire, parlant une ou plusieurs langues étrangères, travaillant en tant qu'interprètes ou médiateurs (bénévoles ou professionnels)
- Personnes primo-arrivantes, parlant une ou plusieurs langues étrangères, sans expérience professionnelle spécifique
- Diplômés dans les domaines de la traduction ou de l'interprétariat
- Demandeurs d'emploi

Prérequis :

- Une expérience de terrain (bénévole, militant ou professionnel) et un projet professionnel concret
- Maîtrise du français : niveau B1 ou équivalent avec accompagnement FLE, niveau B2 ou équivalence
- Maîtrise d'une langue étrangère

Article 4 - Organisation pédagogique de la formation

Durée, rythme et calendrier :

La formation débute en octobre de l'année universitaire N et se termine au plus tard à la mi-juillet de l'année universitaire de l'année N+1.

Les cours se dérouleront pendant 185 jours soit 4 jours par mois ; 2 jeudis et 2 vendredis (journées complètes) par mois (165 heures de cours sur un an). Les cours auront lieu au Centre Hospitalier du Vinatier ou sur les campus de l'Université Lumière Lyon 2.

4 modules sont proposés : 1 parcours complet soit 4 modules, soit un parcours optionnel avec 3 modules (cf. Annexe 1 – la maquette pédagogique).

Un stage obligatoire de 50 heures minimum est prévu. Il fera l'objet d'un rapport de stage.

L'Orspere-Samdarra assure 2/3 de la programmation des enseignements et l'Université Lumière Lyon 2 en assure 1/3.

Modalités de validation du diplôme universitaire (DU) :

Ce diplôme est un diplôme d'université délivré par l'Université Lumière Lyon 2.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université Lumière Lyon 2, sur proposition de l'équipe pédagogique de la formation chaque année.

L'évaluation des modules est réalisée par les référents pédagogiques et validée par l'équipe pédagogique du diplôme.

La validation du diplôme universitaire relève du contrôle continu par les membres de la commission pédagogique.

Composition de la commission pédagogique :

La composition de la commission pédagogique du diplôme d'université sera arrêtée par la présidence de l'Université Lumière Lyon 2, conformément au règlement de la scolarité.

Les dossiers de candidature sont examinés par la commission pédagogique composée d'au moins quatre membres de l'équipe pédagogique de la formation, dont un membre de l'Orspere Samdarra, et présidée par l'enseignante responsable pédagogique du diplôme.

Le dossier de candidature est composé d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation précisant la nature de l'expérience professionnelle (bénévole, citoyenne, professionnelle) et des éléments d'information permettant d'évaluer le niveau des langues.

Composition et rôle du conseil de perfectionnement :

Un conseil de perfectionnement de la formation se réunira à la fin de chaque année universitaire pour évaluer la qualité de la certification. En considérant notamment les évaluations des stagiaires et celles de l'équipe pédagogique, le conseil de perfectionnement proposera, le cas échéant, d'éventuelles évolutions et/ou adaptations pédagogiques.

Sa composition est établie conjointement entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Orspere-Samdarra.

Article 5 - Organisation administrative de la formation

Répartition des enseignements entre l'Orspere Samdarra et Université Lumière Lyon 2 :

L'Orspere-Samdarra dispose de compétences spécifiques dans le domaine de l'intervention sociale (précarité, migration, vulnérabilité, interprétariat...) et de la santé mentale et propose déjà des actions de soutien aux professionnels.

L'Université Lumière Lyon 2 dispose de compétences spécifiques dans le domaine de l'enseignement et de l'évaluation ainsi que de l'interprétariat.

Les deux parties s'engagent à intervenir sur leur volet d'expertise respectif, l'accompagnement pédagogique des stagiaires et la coordination pédagogique de la formation.

La coordination administrative est répartie entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Orspere-Samdarra, comme indiqué ci-après.

Responsabilité du diplôme, gestion administrative et scolarité :

L'Université Lumière Lyon 2 est l'établissement certificateur. Les campagnes de recrutement sont organisées en 2 vagues (de mars à juin et d'août à septembre).

Les inscriptions administratives des stagiaires sont assurées par le service commun de la formation continue de l'Université Lumière Lyon 2 (SCFC), sous réserve que les stagiaires aient acquitté les frais de gestion et d'accès aux ressources documentaires.

Les contrats et les conventions de formation continue sont gérés par le SCFC de l'Université Lumière Lyon 2. L'inscription pédagogique des stagiaires, la saisie

des notes, la délivrance du diplôme et l'envoi du diplôme aux stagiaires sont assurées par l'UFR des langues de l'Université Lumière Lyon 2.

L'Orspere-Samdarra assure l'accueil et l'organisation des interventions qui auront lieu principalement sur le site du CH Le Vinatier sise 95 boulevard Pinel à Bron. L'observatoire prend également en charge les emplois du temps, l'assiduité, la reproduction des documents pédagogiques et la réservation des salles.

Rôle du partenaire Orspere - Samdarra et de l'Université Lumière Lyon 2 :

L'Orspere-Samdarra assure la coordination avec les partenaires des secteurs de l'action sociale, de la santé mentale et de l'interprétariat intervenant dans le cadre de l'organisation du diplôme universitaire pour :

- Le recrutement et le suivi des enseignants vacataires
- Le recrutement et l'accompagnement des stagiaires
- La formation et l'évaluation du DU
- La participation au conseil de perfectionnement

L'Université Lumière Lyon 2 assure :

- Le premier accueil des stagiaires
- La gestion administrative des candidatures et des inscriptions
- La gestion financière est assurée par l'UFR des Langues de l'Université Lumière Lyon 2, et par l'Orspere-Samdarra pour ce qui les concerne
- L'organisation et l'animation du conseil de perfectionnement
- La cérémonie de remise des diplômes

Suivi et enquêtes post formation :

L'Orspere-Samdarra est responsable d'évaluer le suivi des stagiaires du DU et d'effectuer une enquête annuelle.

L'OFIVE (observatoire de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante) de l'Université Lumière Lyon 2 est responsable de l'enquête relative à l'insertion professionnelle des stagiaires.

Article 6 - Actions de communication

Communication autour du diplôme :

La communication sur la formation est prise en charge par l'Orspere-Samdarra qui s'engage à faire la promotion du diplôme universitaire à l'échelle régionale et nationale.

L'Orspere-Samdarra peut communiquer sur la formation via son site internet, ses réseaux et son catalogue de formation, en conformité avec les informations dispensées par le certificateur Université Lumière Lyon 2.

Une plaquette de présentation du DU est réalisée annuellement par l'Orspere-Samdarra.

L'Orspere-Samdarra s'engage à faire paraître le logo de l'Université Lumière Lyon 2 sur toutes les actions de communication.

Article 7 -Dispositions financières et comptables

L'Université Lumière Lyon 2 est seule habilitée à percevoir les recettes liées aux inscriptions des stagiaires à la formation (4 tarifs proposés).

Tarifs de la formation :

Les tarifs de la formation sont votés par le conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2.

Quatre tarifs sont proposés, tenant compte des statuts des candidats (financement individuel ou financement tiers) et du nombre de modules suivis (parcours complet ou parcours optionnel). Les stagiaires subventionnés se verront appliquer un tarif spécifique (pour le détail des tarifs, se référer à l'annexe 2 – annexe financière de la présente convention).

Pour les publics dont l'inscription est subventionnée (tarif 3), l'Orspere-Samdarra s'engage à recueillir les fonds et à procéder à un virement de la totalité du montant à l'Université Lumière Lyon 2.

L'ouverture de la formation, pour être à l'équilibre financier, nécessitera l'inscription de 15 stagiaires minimum, la formation ne pouvant accueillir que 25 candidats maximum (1 groupe).

L'Orspere-Samdarra s'engage à communiquer la liste des stagiaires subventionnés à l'Université Lumière Lyon 2 avant le début de la formation.

Les deux établissements s'engagent à organiser un comité de pilotage (COPIL) en fin d'année universitaire et à établir un bilan financier. Le solde excédentaire ou déficitaire sera réparti proportionnellement, à hauteur des dépenses engagées par chaque établissement.

Article 8 - Assurances et sécurité

L'Orspere-Samdarra déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'accueil des stagiaires de l'Université Lumière Lyon 2 dans ses locaux.

Article 9 - Durée, modification, dénonciation

La présente convention prendra effet à la date de signature et pour une durée de trois ans.

Modification de la convention :

Toute modification des termes de la présente convention donnera lieu à la signature d'un avenant par les deux parties.

Dénonciation :

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1^{er} avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée

infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Article 10 - Règlement des litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

En deux exemplaires originaux

La présidente de l'Université
Lumière Lyon 2
Isabelle Von Bueltzingsloewen

Le directeur du CH Le Vinatier
Pascal Mariotti

Organisation pédagogique de la formation

		Obligatoires		Optionnels		Volume horaire
		Module 1	Module 4	Module 2	Module 3	
Parcours 1 Complet	4 modules	81h	14h	36h	34h	165h
Parcours 2 Optionnel	3 modules	81h	14h	36h		131h

Parcours 3 Optionnel	3 modules	81h	14h		34h	129h
-------------------------	--------------	-----	-----	--	-----	------

ANNEXE FINANCIERE

BILAN FINANCIER Année univeristaire 2024/2025						
DU DIALOGUES						
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/25						
DEPENSES	ORSPERE SAMDARRA	21 528,00 €	63,43%	1 335,27 €	RECETTES	36 043,00 €
	Lyon 2	12 410,00 €	36,57%	769,73 €	Frais inscription	18 inscrits payants
Total DEPENSES		33 938,00 €				
Bénéfice					2 105,00 €	
Répartition du bénéfice au protrata des dépenses	ORSPERE SAMDARRA	1 335,27 €		2 105,00 €		
	Lyon 2	769,73 €				
Montant à reverser au partenaire					22 863,27 €	

TARIFS DU DIALOGUES

TARIF	DURÉE DU PARCOURS	TYPE DE TARIF
TARIF 1 - 2625 €	165 h	Parcours 1 complet - Tarif tiers (entreprise, OPCO, France Travail)
TARIF 2 - 1575 €	165 h	Parcours 1 complet - tarif individuel
TARIF 3 - 2000 €	165 h	Parcours 1 complet - tarif subventionné (Reversement subvention)
TARIF 4 - 500 €	Variable suivant le module	Parcours partiel - tarif subventionné par module
TARIF 5 - 2000 €	Parcours 2 : 131h Parcours 3 : 129h	Parcours partiel 2 ou 3 Tarif tiers (entreprise, OPCO, France Travail)
TARIF 6 - 1170 €	Parcours 2 : 131h Parcours 3 : 129h	Parcours partiel 2 ou 3 Tarif individuel